



CONDITIONS FINANCIERES 2024/ 2025

5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}



	Tarifs annuels	Prélèvements mensuels sur 10 mois	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.
Contribution familiale	801.50	80.15	267.17	267.17	267.16
Option Langues Nacre *	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Option Euro / Euro +	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Dominante EPS*	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Arts et numérique *	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Carnet de liaison/agenda	9.03	0.903	9.03	-	-
Fournitures Arts Plastiques	5.65	0.565	5.65	-	-
Cotisation obligatoire UGSEL	15.48	1.548	14.60	-	-
Cotisation APEL	22	2.00	22.00	-	-
Demi-pension : droit d'accès au self (frais fixes + cartes) **	355.60	35.56	118.53	118.53	118.54
Études	270.94	27.094	90.31	90.31	90.32
Goûter	203.20	20.32	67.73	67.73	67.74
Repas occasionnel	7.30				

***Dans le cas où votre enfant choisirait 2 options, la somme globale de 138 € lui sera facturée.**

**** il est déterminé en fonction de la fréquentation hebdomadaire du restaurant scolaire :**

- ✓ **88.90 € pour l'année pour les D.P.1 = 1 jour/semaine**
- ✓ **177.80 € pour l'année pour les D.P.2 = 2 jours/semaine**
- ✓ **266.70 € pour l'année pour les D.P.3 = 3 jours/semaine**
- ✓ **355.60 € pour l'année pour les D.P.4 = 4 jours/semaine**

Les repas seront à payer à chaque passage au self, avec une carte dédiée, au prix de 4,24 € le repas.

Les cartes sont à alimenter soit par ÉCOLE DIRECTE par CB avec accès sécurisé soit par chèque à l'ordre de l'OGEC.

En dehors des jours choisis, il est possible de prendre un repas complet occasionnel au tarif unique de **7,30€**.

Les règlements sont à effectuer par prélèvement mensuel (compléter les documents de prélèvement et fournir un RIB), en cas de problème, prendre contact avec la directrice.

Le montant de la facture est prélevé en 10 parts le 10 des mois de septembre à juin.

Les chèques remis au moment de l'inscription (ou la réinscription) seront encaissés au mois de juillet.

Prélèvement d'un montant forfaitaire de 100 € au mois de septembre, puis prélèvement en fonction de votre facture à partir d'octobre. Merci de vous rapprocher de Mme Legarlantezeck en cas de difficultés financières.